



**Programme pour les adolescents
qui ont commis
des infractions sexuelles**

Le cahier pour les parents

**Guide pour les parents dont les adolescents
ont commis des infractions sexuelles**

François Gagnon

2023

Table des matières

Qu'est-ce qu'une infraction sexuelle.....	p.1
Pourquoi certains passent par le système judiciaire et d'autres non.....	p.2
Les effets de l'infraction sexuelle sur les victimes.....	p.2
Comment réagissent les parents lorsqu'ils apprennent que leur adolescent a commis une infraction sexuelle	p.3
Pourquoi mon enfant a-t-il commis un tel geste ?.....	p.4
Le programme PACIS.....	p.5
Pourquoi est-il si important que mon enfant participe à un programme de traitement ?.....	p.6
La confidentialité.....	p.7

Introduction

Nous avons écrit ce court guide pour les parents dont les adolescents¹ ont commis des infractions sexuelles à l'égard d'enfants ou d'autres adolescents. Nous voulons aider les parents à comprendre pourquoi leur adolescent a commis des infractions sexuelles à l'égard d'autres personnes et comment les parents peuvent aider leur enfant (ainsi qu'eux-mêmes) à passer à travers cette période difficile, stressante et souvent confuse.

Qu'est-ce qu'une infraction sexuelle ?

On parle d'une infraction sexuelle lorsqu'une personne persuade, force, manipule une autre personne (que ce soit un adulte ou un enfant) à avoir un contact sexuel. Un contact sexuel inclue tout geste impliquant un organe génital de l'un des partenaires, que ce soit le pénis, la vulve, le vagin, les seins, l'anus. Cela peut aller du simple toucher à la pénétration sexuelle. Il arrive aussi que les infractions sexuelles n'impliquent pas de contacts avec la victime. Il peut s'agir alors d'inciter un enfant à des contacts sexuels avec d'autres personnes, de voyeurisme, d'exhibitionnisme, de partage de matériel pornographique juvénile...

Dans tous les cas d'infractions sexuelles, la victime est utilisée comme un objet pour satisfaire les besoins et les désirs sexuels de celui qui commet l'infraction.

Dans la juridiction française, l'âge du consentement à des contacts sexuels pour les adolescents a été modifié au printemps 2021. L'âge légal du consentement à des activités sexuelles est maintenant de 15 ans. Une exception est faite pour les adolescents de 13 et 14 ans qui peuvent avoir des activités sexuelles consentantes avec des personnes de moins de 5 ans leur aîné.

Cependant, si la personne la plus âgée est en position d'autorité (comme un gardien) les contacts sexuels ne sont pas autorisés. De plus, les relations incestueuses sont pénalisées lorsqu'elles mettent en cause une personne mineure.

Comme pour les adultes, lorsque l'une des personnes ne donne pas son consentement à un contact sexuel, le fait de continuer constitue une infraction sexuelle... et cela même si la personne a déjà consenti à des contacts sexuels auparavant, ou répondu d'une manière ou d'une autre à ses avances.

¹ Notez que lorsque nous parlons d'enfants ou d'adolescents, nous incluons le genre masculin et féminin.

Pourquoi certains passent par le système judiciaire et d'autres non ?

Lorsqu'un adolescent commet une infraction sexuelle, il arrive habituellement que la victime ou ses parents portent plainte aux policiers. Après avoir fait leur enquête, s'ils arrivent à la conclusion qu'il y a eu une infraction sexuelle, ils demandent à ce que le tribunal rende une décision sur cette situation. Lorsque l'adolescent est reconnu coupable, le juge peut ordonner que l'adolescent participe à un programme pour adolescents qui ont commis des infractions sexuelles. L'adolescent est alors obligé de participer aux activités du programme.

Il arrive aussi que les victimes ne portent pas plainte à la police et demandent l'aide des services sociaux. C'est alors l'aide à l'enfance qui intervient. Dans ces cas, elle fait une enquête et peut décider d'exiger que l'adolescent participe à un programme pour adolescents qui ont commis des infractions sexuelles. Si l'adolescent refuse, elle peut demander au tribunal d'ordonner que l'adolescent se soumette à la thérapie.

Les effets de l'infraction sexuelle sur les victimes

La justice prend très au sérieux les infractions sexuelles parce qu'elles causent des torts importants aux enfants ou aux adolescents(tes) qui en sont victimes, même si la force n'a pas été utilisée. Les victimes souffrent de difficultés émotionnelles comme :

- Se sentir embarrassée, éprouver de la crainte, se sentir confuse.
- Ressentir de la culpabilité, de l'anxiété, se sentir rejetée.
- Perdre confiance dans les adultes, dans les personnes étrangères.
- Éprouver de la difficulté à développer une sexualité saine.

Certains de ces effets vont durer longtemps, et quelques-uns de ces symptômes émotionnels peuvent demeurer enfouis pendant plusieurs années et ne devenir apparents qu'à l'âge adulte.

Il faut aussi se rendre compte que ces gestes vont avoir des répercussions sur toute la famille de la victime. Les parents vont avoir de la difficulté à comprendre ce qui se passe pour leur enfant, peuvent avoir l'impression de ne pas avoir été là pour empêcher que cela se passe, vont devenir très inquiets et peuvent en arriver à avoir des difficultés dans leur propre vie conjugale.

L'aide qui est accordée à ces victimes et à leurs parents peut les aider à retrouver leur équilibre.

Comment les parents se sentent lorsqu'ils apprennent que leur adolescent a commis une infraction sexuelle ?

Lorsqu'ils apprennent que leur enfant a commis une infraction sexuelle, la première réaction de la plupart des parents c'est souvent de ne pas croire que c'est arrivé. Apprendre que notre enfant a pu faire une telle chose est un grand choc.

Les parents peuvent défendre leur propre enfant avec toutes sortes d'explications pour justifier ce qui s'est passé, surtout si leur enfant ne reconnaît pas les gestes posés parce qu'il se sent trop coupable, embarrassé ou apeuré par les conséquences possibles.

C'est important que les parents acceptent l'idée que leur enfant a commis ces infractions. Même si cela est très difficile, cela est essentiel pour lui permettre de comprendre qu'il est responsable de ce qu'il a fait et qu'il aura à prendre les moyens pour ne plus reposer des gestes semblables.

Lorsque les parents comprennent que leur enfant a posé les gestes qui lui sont reprochés, il vivent eux aussi (comme les parents des enfants-victimes) de la colère, de la tristesse, parfois même un désir de rejeter leur enfant. Ils se sentent mêlés dans leurs émotions et confus. Ils essaient aussi de trouver les raisons qui ont amené leur enfant à poser de tels gestes.

Nous essaierons un peu plus loin de vous donner quelques explications sur ce qui peut amener un adolescent à commettre des infractions sexuelles. Nous savons que la plupart des parents n'ont pas à se sentir responsables des gestes que leur enfant a posés. Comme parents, ils ont cependant la tâche difficile de demeurer présents, d'accompagner leur enfant dans ces moments pénibles et de l'aider à parler peu à peu de ce qu'il a fait.

Nous croyons que les membres d'une famille (surtout les parents) ont un rôle important à jouer en se donnant du support et en s'assurant que leur enfant reçoive l'aide dont il a besoin. C'est important que les membres de la famille reconnaissent honnêtement ce qui s'est passé et s'aident mutuellement pour corriger la situation.

Les parents peuvent apporter une contribution essentielle en travaillant en collaboration avec les professionnels qui vont intervenir auprès d'eux et de leur enfant.

Les parents ont aussi besoin de prendre du temps ensemble pour avoir la chance de parler de leurs propres émotions et pensées, pour essayer de trouver certaines réponses aux nombreuses questions qu'ils ont.

Pourquoi mon enfant a-t-il commis de tels gestes ?

Comme parents, nous sentons souvent une grande responsabilité face aux gestes que peuvent poser nos enfants. Nous nous inquiétons à savoir si nous avons pris les bonnes décisions, s'il y a des choses que nous aurions dû faire, des situations dont nous aurions dû nous préoccuper. Nous nous questionnons à propos de la discipline et des permissions que nous lui avons données.

Quand nous avons un enfant qui pose des problèmes à son entourage, d'autant plus lorsqu'il s'agit de gestes de nature sexuelle, nous nous sentons aussi souvent jugés... Mais en fait, quelle est notre part de responsabilité dans les gestes qu'a posés notre enfant ?

Comme intervenants, nous croyons que mettre la responsabilité de ce que fait une personne (l'adolescent) sur une autre personne (le parent) ne réussit jamais à améliorer la situation. Dans la très grande majorité des cas, les parents essaient du mieux possible de réagir face aux comportements de leurs enfants.

Les adolescents qui commettent des infractions sexuelles ne le font pas tous pour les mêmes raisons.

Chez certains, il s'agit d'évènements isolés, d'une expérience tentée pour expérimenter la sexualité. Ce sont des gestes qui ont été posés sans penser aux conséquences pour eux et pour la personne qui en est la victime.

Pour d'autres, il s'agit d'une suite de comportements qui indiquent une sexualité qui semble mal se développer. Ils peuvent avoir été mis en contact avec de la pornographie, avoir mal compris ce qu'est une activité sexuelle saine avec une personne consentante.

Pour d'autres, il s'agit d'adolescents qui ont de la difficulté à avoir des contacts satisfaisants avec ceux de leur âge, qui ont peu confiance en eux-mêmes et qui ont tendance à chercher la compagnie d'enfants plus jeunes.

Il peut s'agir d'adolescents qui vivent des problèmes personnels importants, qui peuvent même avoir été victimes d'abus physiques ou sexuels dans leur enfance, qui peuvent avoir un problème de santé mentale.

Finalement, on peut aussi retrouver des adolescents qui ont des troubles importants du comportement, qui font de la délinquance. Pour eux, le comportement sexuel est une manière comme une autre de prendre ce qu'ils désirent sans tenir compte de la volonté de l'autre.

Une chose importante est à retenir : avec les années, on sait que les adolescents qui participent à un programme de traitement et qui sont appuyés par leurs parents dans cette démarche ont un taux de rechute très bas. La très grande majorité (plus de 90%) ne commettra plus d'infractions sexuelles.

Tout au long du programme de traitement, nous apprendrons à connaître votre adolescent, à saisir ce qui l'a amené à poser les gestes qui lui sont reprochés et à développer des stratégies pour l'aider dans sa démarche.

Le programme pour les adolescents ayant commis des infractions sexuelles (PACIS)

Le programme dans lequel votre adolescent est inscrit est un programme de groupe. Il se retrouvera avec d'autres adolescents ayant commis des gestes semblables aux siens. **Nous nous efforçons à ce que le groupe d'âge soit respecté et que les infractions commises se ressemblent le plus possible.** Dans certaines circonstances, il pourra aussi être offert en individuel.

Le programme de traitement se fait idéalement en groupe parce que les années nous ont appris que c'est la manière la plus efficace de travailler avec des adolescents ayant commis de telles infractions. Ils apprennent à développer leurs habiletés à communiquer, à s'exprimer, à confronter et à accepter la confrontation par les autres. Le programme a une durée entre 15 et 18 rencontres tout dépendant des besoins des adolescents.

Lors de la première rencontre des parents, nous vous donnerons un aperçu de l'ensemble du programme de traitement.

Comme l'implication des parents est une clé importante du succès de la thérapie, nous ferons quelques rencontres avec le groupe des parents. Il y aura une rencontre au début de la thérapie de groupe, une ou deux rencontres en cours de programme et une dernière à la fin du groupe.

Pourquoi est-il si important que mon enfant participe à un programme de traitement ?

Les infractions sexuelles commises par des adolescents sont malheureusement plus fréquentes qu'on ne le pense. C'est une préoccupation de plus en plus importante pour tous ceux qui ont à travailler avec des enfants et des adolescents, pour ceux qui travaillent avec les victimes et pour ceux qui travaillent avec les adolescents qui commettent les infractions.

Parmi toutes les raisons qui nous amènent à être si préoccupés par cette situation nous pouvons en identifier certaines :

1. Nous savons que plusieurs adultes qui abusent sexuellement, ont commencé au cours de leur adolescence et même parfois avant. Ces abus n'ont pas été détectés ou n'ont pas été pris au sérieux. Il n'y a pas eu d'aide apportée. Malheureusement, ces adolescents ont continué à commettre des infractions sexuelles une fois rendus adultes, à un âge où il est beaucoup plus difficile de changer leur comportement.
2. Les infractions sexuelles des adolescents sont souvent causées par des difficultés à bien se percevoir lui-même et à bien percevoir les autres. Ces difficultés sont souvent difficiles à détecter. Si on ne s'attarde pas à comprendre et à aider l'adolescent à les régler, elles pourront le conduire vers de nouveaux abus.
3. Les infractions sexuelles ont des impacts importants sur les personnes qui en sont les victimes. L'adolescent qui commet une infraction sexuelle n'est habituellement pas conscient de tout le tort que ces gestes peuvent causer. S'il n'est pas sensibilisé et ne développe pas de préoccupations pour ces personnes, les chances qu'il repose les mêmes gestes sont présentes.
4. Un adolescent qui a commis plusieurs infractions sexuelles, peut rapidement développer une habitude. Cela pourra devenir très difficile pour lui de se contrôler et d'arrêter... même une fois que les gestes qu'il a posés ont été dénoncés.

Plusieurs parents se questionnent à savoir si leur adolescent a besoin d'aide professionnelle. Ces parents craignent souvent que le fait de participer à une thérapie, de parler de ce qui s'est passé, de remettre en question des choses ne fera qu'aggraver la situation. Ils pensent que les choses se placeront d'elles-mêmes. Ces parents démontreront beaucoup de résistance à l'idée que leur adolescent a besoin d'aide.

Nous savons que le fait de ne pas rechercher ce qui ne va pas et de ne pas apporter l'aide requise augmente beaucoup le risque que la situation recommence. Le principal danger, c'est que (1) l'adolescent ne comprenne pas qu'il a des choses à changer, (2) qu'il ne puisse pas identifier ce qu'il a à changer et (3) qu'il ne soit pas accompagné par des personnes qui connaissent des stratégies qui pourront l'aider à ne plus recommencer.

Au cours des prochains mois, votre adolescent vivra sans doute des moments difficiles. Il aura à parler de ce qui s'est passé lorsqu'il a posé les gestes qu'il a commis. Il aura à prendre conscience de l'impact sur sa victime, sur les gens qui sont près de lui. Il aura aussi à identifier, avec notre aide, ce qu'il aura à changer pour éviter de reposer les mêmes gestes. Il aura donc besoin de votre accompagnement pour maintenir sa motivation à compléter son programme.

La confidentialité

Les informations recueillies tout au long de la thérapie demeurent confidentielles et ne seront partagées qu'avec les intervenants travaillant directement avec l'adolescent et sa famille.

Cependant, si au cours de la thérapie, les intervenants en viennent à penser que la sécurité de l'adolescent ou d'une autre personne est compromise au sens de la loi, ils sont tenus d'agir. Par exemple, si un adolescent menace une autre personne de s'en prendre physiquement à elle, la confidentialité de ces informations de tient plus, les intervenants devront agir pour s'assurer de la sécurité de la victime potentielle.

En conclusion

Votre enfant va commencer dans quelques semaines son programme pour les adolescents qui ont commis des infractions sexuelles. Nous ne saurons trop insister sur l'aide que votre collaboration pourra lui apporter dans son cheminement.

De la part des professionnels qui accompagnerons votre fils au cours des prochains mois, je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

François Gagnon, Ph.D.(c)